CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Pour la ville, le département — DIX PIASTRES PAR AN payées six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arriérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'*Abeille* soulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *entremêlés* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

## Pour le nord et les côtes.

*Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.*

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. MARKS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUYTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. JOSEPH CURZAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins: la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 3½ heures de l'après-midi; de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
26 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à contrescarpe à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

## POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.

Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 5 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

| *De la Nlle Orléans,* | *Du Bayou Sara.* |
|---|---|
| Les Mardis. | Les Lundis, |
| Jeudis. | Mercredis, |
| Samedis. | Vendredis, |

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
23 mars—20 JOHN DOUGLASS.

## Pour les Ports d'Europe.

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou aux après le railroad, ou à
9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE.

Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY,
9 mai No. 47, rue Toulouse.

## Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 300 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

## Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R. GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Haïti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Gueroult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment—Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1300 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goël. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à
6 avril HARROD & QUARLES, 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier GY REN, capt. Pendleton, du port de 230 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de son lest. Elle tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 avril—37 R. & J. CURRELL.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Crose, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

A VENDRE.—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer. S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 25, rue Royale.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par les Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien située, construite de manière à être occupée en par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

AVIS—Attendu que George de Passau, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, l'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mai 1826, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R. Holliday, Céleste Beale et William McQueen, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déclarer par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas canceللée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'État, à la Nouvelle Orléans, ce dix neuvième jour d'avril mil huit cent trente six, et dans la 60ème année de l'indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 29 av—30

AVIS—Le soussigné, étant sur le point de partir, prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommé M. J. A Darel son fondé de pouvoirs, pendant son absence. 6 mai LOUIS MUH.

LES soussignés reçoivent par le navire Nashville de New-York, 5 caisses mousseline française en couleur, dessins riches; 4 do indienne française; 1 do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoirs batistes unis; 1 do mousselines blanches à blouses, à raie; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRÈRES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

[illegible] soussignés, étant sur le point de partir, [illegible] New-York:

1 caisse Mousseline [illegible]
2 do Jaconas français à petits dessins;
4 do [illegible] 34, 40 et 98;
1 do Coutil [illegible] pour pantalons;
3 do Indienne à raie et autres;
1 do Opale [illegible] de diverses qualités;
1 do Gingham à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux;
Plus—Merinos double, mousseline suisse, brodée; gros de Naples noir; foulards de soie croisés; bas de Fil blanc de différentes qualités, et une variété d'autres articles à vendre par DUFOUR FRÈRES,
5 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nasheville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'achèvement prochain dans les pinières. Les gages seront de 20 à 25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—24 [illegible] dans les bureaux de la compagnie.

JACOB LUNA, avocat, No. 3, rue Bourbon entre la rue Gravier et no. 26, rue Condé, deux portes à côté de la Cour de Cité. On le trouvera au premier rendez-vous, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. 26 av

## VENTES
### PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE DONNET.—*Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:*

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

*Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c.* Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Scieuses, et machine à percer les feuilles de fer pour boîtoires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boîtes en fer pour encadrer les moules à fonte.

Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.

Cinq grues pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une charrette, un dray et deux chevaux.

Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourront être demandés dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le débarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.

*Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.*

Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissements et les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.

Gaïna, une négresse, agée environ seize ans.

Lady, une négresse agée environ trente ans.

Marcelite, une négresse agée environ vingt-cinq ans.

Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.

John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept ans.

Dudley, un nègre agé environ trente ans.

Paul, un nègre agé environ vingt ans.

Bob, âgé environ vingt-six ans.

Bill, agé environ vingt-cinq ans.

Et George, agé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves *premièrement* indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son épouse survivante dame Adèle Donnet. Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé, de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente.

La Fonderie et tous ses appareux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separément au pur un; la dite Fonderie et dépendances à un credit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour deux billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testa.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril.—35

SUCCESSION de Pauch.—Vente par le régister des testamens—*Mercredi huitième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Puech et feu son épouse dame Althée Josephine Daquin, et aussi pour compte de John D. Bein, Richard Bein et John G. Greeves, copropriétaires qui consentent à la vente du tout pour opérer un partage, les deux habitations et esclaves, savoir, outre ustensiles &c.*

1o. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du Mississippi sur le côté supérieur de la poste qui se trouve près de l'église St. Gabriel en descendant, composée de 1o. Une portion de terre mesurant onze arpents de face, sur une profondeur de 35 à 40 arpents, *borné du côté supérieur* par la terre de Bernard Allain, et *du côté inférieur* par la terre des héritiers d'un nommé Brown comme on le suppose. 2o. Une portion de terre sise à environ 5 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississippi, mesurant 5 arpents et demi plus ou moins de face, sur une profondeur d'environ 20 arpents d'où il se ferme sur un point, borné d'en haut par terre supposée appartenir aux héritiers d'un nommé Brown, et par en bas par terre appartenant aux héritiers de C. Baldwin. 3o. Une autre portion de terre sise à environ 8 arpents plus haut en montant le fleuve Mississippi, que la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, mesurant 6 arpents de face sur une profondeur d'environ 20 arpents sur la ligne inférieure; la profondeur de la ligne supérieure n'est pas connue, bornée sur la ligne supérieure par la terre de madame Margaret Le Blanc veuve de Elie Hébert, et *sur la ligne inférieure* par la terre de Bernard Allain ci-dessus mentionné.

La dite habitation établie et cultivée comme une sucrerie, ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui lui appartiennent.

*Et* les esclaves suivants attachés à la dite habitation savoir: Andrew, âgé d'environ 50 ans, Polly, âgée de 40 ans, Betty, âgée de 14 ans, Lewis, âgé de 4 ans, Littleton, âgé de 24 ans, Isom, âgé de 24 ans, Sam Ford, âgé de 44 ans, Frank, âgé de 19 ans, Flora, âgé de 45 ans, malade; Charlotte, âgé de 17 ans et son enfant, Polly, âgée de 18 mois; Minerve, âgée 16 ans, Elick, âgé de 14 ans, Sinty, âgé de 13 ans, Little Stephen, âgé de 16 ans, Abraham, âgé de 32 ans, Peggy, âgée de 18 ans et son enfant Amanda, âgée de 2 ans, Verbenia, âgée de 20 ans, Bill, âgé de 15 ans, Beck, âgée de 40 ans, Buford, âgé de 2 ans, Gates, âgé de 22 ans, Mary, 30 ans, Tony, 30 ans, Nelson, de 25 ans, Eliza Liddle, 16 ans, Pleasant, de 10 ans, Henry, de 7 ans, Old Frank, 70 ans, Isaac, de 50 ans, Betsy Miller, 25 ans, Cooper, 50 ans, Caroline, 25 ans, et son enfant, Harry, 62 ans, Sukey, 45 ans, Joseph; 16 ans, Nancy, 14 ans, Rachael, 12 ans, Rose, 1 an, Betsy Erwin, 17 ans, Michel, 19 ans, Edom, 18 ans, Prosper 20 ans, Jack, 35 ans, Jacob, 25 ans, Sam Little, 25 ans, Evelina, 18 ans, Jerry, 30 ans, Eliza Coleman, 20 ans, Henry Surprise, 55 ans, Milly, 35 ans et son enfant Tom, 11 ans, Ralph, 38 ans, Stephen Stuart, 30 ans, Dinah, 16 ans, et son enfant Bob, 9 ans, Andy, 12 ans, Dimon, 30 ans, Bob, 40 ans, Anthony, 18 ans.

*Une Sucrerie* située dans la paroisse de Plaquemines, *sur la rive gauche du fleuve Mississippi*, à environ vingt sept *milles en bas de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente trois arpents de face au fleuve Mississippi, sur quarante arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par la terre* de Mr. Joseph Guesnard, et sur la ligne inférieure par la sucrerie de Messieurs Lazardi frères, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, *elles que* maison de maître, cuisine, hangard, maison à sucre, *machine à vapeur*, moulin, purgerie, cases à nègres, moulin à *mats, écuries* et autres constructions et les esclaves, savoir:

Blaise, nègre, quarante ans, commandeur; Jordon, nègre, trente cinq ans, nègre de champ; Eloi, trente ans, charpentier et tonnelier; Henry, trente ans, laboureur; Jim, trente cinq ans, nègre de champ; Albert, mulâtre trente quatre ans, forgeron ingénieur; Daniel, vingt sept ans, nègre de champ, Ben (Henburgra) trente trois ans, nègre de champ, Frank, vingt sept ans, charretier et laboureur; Thomas Smith, vingt neuf ans, laboureur et scieur de long; Ben Smith, vingt sept ans; nègre de champ et tonnelier, Caye, vingt six ans, laboureur et charretier, George, vingt deux ans, nègre de champ, Ciesar, trente ans, nègre de champ, Edmund, vingt sept ans; nègre de champ, laboureur, Jim, trente trois ans, laboureur, charretier et bucheron; Davy, vingt cinq ans, nègre de champ; David, trente quatre ans, nègre de champ; Peter, trente six ans, charretier et laboureur; Tom, trente deux ans, laboureur, Harry Green, vingt sept ans, nègre de champ; Abraham, trente six ans, laboureur et charretier; Collins, vingt deux ans, laboureur et charretier; Februby, vingt ans, nègre de champ; Nicholas, 20 ans, nègre de champ; Alexandre, vingt ans, laboureur et charretier; Augustin, soixante ans, charpentier, Ben, dix-huit ans, laboureur; Smart, dix huit ans, nègre de champ; Célestin, quinze ans, laboureur; Daniel, quinze ans, charretier; Agenor, treize ans; Peter, douze ans; St. Louis douze ans; Rose, vingt cinq ans, cuisinière, avec ses trois enfans, Marie, dix ans, Phrosine, sept ans, et Armand, de dix-huit mois; Hélène, trente ans, et ses deux enfans, Jully, cinq ans, et Henry, trois mois; Appy, trente trois ans, et ses deux enfans, Allin, un an, et Washington, cinq semaines; Kinna, trente ans, avec son enfant Charles trois ans; Juillette, quarante ans; Phebe, vingt six ans, avec son enfant Harriette, quatre ans; Marie, trente sept ans, bonne cuisinière; Lisa, vingt sept ans, nègre de champ; Becky, vingt cinq ans, nègre de champ, Sophy, trente ans, négresse de champ; Maria, vingt cinq ans, cuisinière; Sylvy, vingt quatre ans, négresse de champ; Malbée, dix huit ans, négresse de champ, Zénire, douze ans, Sarapiize, douze ans, Hortense, quarante cinq ans, négresse de champ; William, trente ans, laboureur; Bob, trente trois ans, nègre de champ; Souffrance, vingt ans, avec son enfant Carolina, de six mois; Old Louis, soixante dix ans; Rachel, 20 ans, nègre de champ.

Conditions—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
6 mai—8,8pa Rég. des Test.

SUCCESSION de BALLESTA—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le sixième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, *j'exposerai en vente publique à l'encan*, pour compte de la succession de feu Francois Balesta, [illegible] âgée d'environ quarante ans, savoir:

1o. Magdelaine, agée de [illegible] ans, et ses six enfans; Irène, de quatre ans, et Jeanne de dix mois.

3o. Rosalie, fille de Hannah, *âgée de seize ans.*

4o. Marguerite, fille de Hannah, *de quatorze ans.*

5o. François, nègre de vingt ans, bon sujet.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

W. F. C. DUPLESSIS,
*Register des testaments*

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs
6 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu McCalub.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, *de produire ou faire opposition* à la vente de la succession, *de avoir à déclarer sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte* présenté par David McCaleb, exécuteur testamentaire de feu Thomas F. McCaleb, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
10 mai W F C DUPLESSIS, rég.

## Avis de Banques et de Compagnies.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 12 Février, 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque, *donnent* avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 20 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, *tous les jours, de dix heures (les Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 6 Juin prochain.*

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des *propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.*

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU,
J. B. LEPRETRE,
M. S. CUCULLU, } Commissaires.
14 mai

BANQUE DE L'UNION.

DEUX CENT SIX actions de la Compagnie de la dite banque, à vendre, en partie ou le tout. Pour plus ample information, s'adresser à JOSEPH DAVENPORT, rue de la Vieille Levée, no. 32. 16m—2

Banque d'Etat de la Louisiane,
Nlle. Orléans, 14 mai 1834.

UN teneur de livres trouvera un emploi dans cette *institution.* On peut adresser des demandes à la *direction jusqu'à neuf heures*, mercredi prochain.
16 mai RICHARD RELF, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

*Le comité de direction*, dans sa séance du treize mai, adopta la *résolution suivante*:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui n'auront pas été faits plus de *trois mois avant* que ledit dividende ne soit déclaré.

JOHN NICHOLSON caissier.
16 mai

Compagnie de Navigation d'Orléans,

Il est notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée spéciale sera tenue dans les bureaux de la Cie. No. 180, rue du Bassin, le lundi 30 mai, à 5 heures du soir, pour y prendre en considérations certaines mesures importantes qui leur seront alors soumises.

Par ordre de la Cie.
11 mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. OR. 7 mai 1836.

CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril *dernier, une résolution fut adoptée pour demander* le paiement de 5 piastres par chaque *action le 15 mai*, courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que ledits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—*Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à* la maison de Banque, *rue Royale, le mercredi 1er de* juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers agencemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction.
9 avril F. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—37

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

| De Carrollton. | |
|---|---|
| Un char à cheval à 4 heures du matin. | |
| " à vapeur | 6 " |
| " " | 8 " |
| " " | 10 " |
| " " | 12 " |
| " à cheval à | 2 heures de l'après-midi, |
| " " | 4 " |
| " " | 6 " |
| " " | 8 heures du soir, |
| " à cheval à | 10 " |
| De la Nouvelle-Orleans: | |
| Un char à vapeur à | 7 heures du matin. |
| " " | 9 " |
| " " | 11 " |
| " à cheval | 1 heure de l'après-midi. |
| " " | 3 " |
| " " | 5 " |
| " " | 7 " |
| " " | 9 du soir. |

Les chars de la rue Jackson partent de *Lafayette* à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure du soir ne commencerait à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.

*Nlle-Orleans, 15 avril 1836.*
22 avril L. F. GENERES.

$20 de Récompense—Parti marron de l'habitation du soussigné, le 20 avril, le mulâtre nommé MARCELIN, âgé d'environ 40 ans, sa taille est à peu près de 5 pieds 6 pouces. Il paraît beaucoup plus âgé qu'il n'est; il a beaucoup de cheveux blancs et est très brun: il parle le français et l'anglais; il a dans un de ses pieds un doigt auquel il manque la première phalange. Il a été vu dernièrement dans le chemin du Bayou, du côté de la maison de M. Labadie. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont priés de ne pas le recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le logera dans une des geoles de cet état.
14 mars—37 G N ALLARD.

$50 Piastres de Récompense.—Si et absentée depuis samedi dernier, la mulâtresse américaine nommée ANNA, depuis longtemps dans le pays, parlant français et anglais, âgée d'environ 27 ans, de moyenne taille, le corps mince, avec des dents jaunes saillans. Elle est bien connue en cette ville et a quelques autres noms.

Comme son intention est de quitter la Nouvelle Orléans, les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La récompense susdite sera payée à quiconque la ramènera chez sa maîtresse, rue St. Pierre, no. 154, entre les rues Dauphine et Bourgogne ou la logera à la geole de cette ville. 13 mai—37

$25 de Récompense—Parti marron depuis le 8 du mois dernier, le mulâtre nommé DICK ou RICHARD, ci-devant appartenant à M. McHugh, et ayant un drap de lit très long-temps à la Nlle Orléans, il est âgé d'environ 23 à 30 ans, mesure à peu près 5 pieds 8 pouces, il est robuste et parle le français et l'anglais. Il a été vu ces jours derniers, dans derrières de la maison de M. Alex. Millne, chemin du Bayou. Il était vêtu d'un habit noir de bombazine. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, ou 172, rue du Bassin. [10 mai—10] WILLIAM BOMAN.

Détenus à la geole de St. Jean Baptiste,—Le nègre WILLIAM, se disant libre, et se réclamant de M. Chopin.

Le nègre nommé BILL, appartenant à M. Clerk Adams, de la paroisse d'Iberville. Ce nègre est d'une grande taille et de l'âge d'environ 28 à 30 ans.

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 25 av 1836.
28 av A. LUMINAIS, shérif.

25 Piastres de récompense.

PARTI marron de l'habitation du soussigné dans la nuit du 2 au 3 du courant, le nègre NELSON, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces; il est d'une forte constitution, et a l'air sournois, sa lèvre inférieure est très grosse, il avait un fer à une jambe et était vêtu d'un pantalon et gilet de casimet. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat. Etant un peu ingénieur, il est probable qu'il cherche à s'employer comme tel.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois de cet Etat.
4 mai—15 JULES VILLERE.

A VENDRE.

UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, pr. de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont envir. *ron 300 sont défrichés.* Les [illegible] lorsque l'Embarras sera enlevée, prendront la route des moulins même. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 50 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs [illegible] Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, sont priées de se rendre à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont: un tiers comptant, la balance à trois et douze mois de crédit, *avec intérêt.*—S'adresser à

MARTIN & ALCRUGER & Co. } Nlle Orléans.
J. P. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. R. LEE, } Prairie-longue
7 Mai—37

PORC, Saindoux, Farine—100 barils porc, prime et mess, marqué; 50 de qualité inférieure; 70 boucaux jambons; 100 de côtés; 50 do épaules; 1000 barillets saindoux; 1200 barils farine, à vendre par
13 mai M. MAHER, 16 rue Poydras.

MARCHANDISES ayant droit au drawback.—Par les derniers arrivages, un assortiment considérable de marchandises convenables au marché mexicain, savoir: satteens, couleurs assorties, toile à draps, nankins bleus, velveteens assortis, satteens à carreaux et à raies; lastings; draps bleu et écarlate, de qualités supérieures; casimirs; batiste et jaconas de 40 pouces; schalls unis; mouchoirs et roses de Turquie, chemises de couleur des dessins des plus nouveaux. Le tout avec conditions les plus favorables à vendre par WILLIAM VANCE,
2 mai 18 Douane.

## VENTES
### PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION de feu DESOUGE—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, le treizième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves savoir:

1o. Jame, negresse, âgée d'environ 28 ans.

2o. John, nègre, âgé d'environ 12 ans.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
14 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des testa.

SUCCESSION de feu HARFORD.—Vente par le Register des Testamens—Samedi, le quatrième jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford, les esclaves, savoir:

Dina ou Diana, négresse âgée d'environ trente ans, blanchisseuse ordinaire, repasseuse et cuisinière.

Conditions:—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée, etc, à la charge des acquéreurs.

Paroisse St Jean Baptiste, 26 avril 1836.
4 mai—15,3p W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

N. B. Les personnes qui désireraient visiter lesdites propriétés pourront s'adresser à M. Norbert Boudousquié sur les lieux, ou à M. Antoine Boudousquié sur son habitation dans ladite paroisse de St. Jean Baptiste.

A VENDRE—Une négresse créole, âgée d'environ 24 ans, parlant français et anglais, bonne domestique de maison et très fidèle, bonne blanchisseuse et repasseuse. On peut la voir, en s'adressant au no. 138, rue Gravier. Conditions, comptant. 14 mai—37

TRAITES sur France, à vendre par
10 mai A. S. GEORGES.

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai—37 M. DE LIZARDI & Co.

A VENDRE—700 quintaux bois de Campêche reçus par le brick Emilia, venant de Campêche, et à vendre par F. TIO,
10 mai—6 no. 56, rue St. Anns

A VIS.—Les acquéreurs d'Esclaves à la vente faite à la bourse Hewlett, le 12 mai, sont requis de remettre leurs billets à l'étude de J. B. Marks, notaire, avant midi, aujourd'hui, 14 mai attendu que les actes de vente sont prêts à signer et les esclaves au risque des acquéreurs
14 mai—4 JOHN M. BACH, encanteur